



## AVIS PUBLIC

### Promulgation et entrée en vigueur Règlement 666-2

#### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la ville de L'Île-Perrot tenue le 11 juillet 2017, le règlement d'urbanisme suivant a été adopté :

#### **Règlement numéro 666-2 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 666 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-98 »**

Le comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a statué par voie de la résolution numéro CA 17-08-17-09 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement numéro 666-2 est entré en vigueur à la délivrance par la MRC du certificat de conformité au schéma d'aménagement numéro IP 2017-03 en date du 18 août 2017.

Ledit règlement et le présent avis peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot sis au 110, boulevard Perrot, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville à [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

**DONNÉ À L'ÎLE-PERROT**, ce 25 août 2017.

*(Signé) André Morin*

André Morin  
Assistant-greffier